Quarante-troisième Année. — N° 90 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES JEUDI 31 MARS 1898.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . Trois mois. . 12 fr. 50. . Six mois . 24 fr. . . Un an. . 48 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à résiliation d'avis contraire.

BUREAUX de RÉDACTION
Roubaix, Grand-Rue, 71. - Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, Grande-Rue, 71. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, A l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 30 MARS 1898

LE MESSAGE DE M. MAC-KINLEY

L'événement du jour est le message que le président des Etats-Unis adresse aux Chambres de Washington en leur communiquant le rapport de la commission américaine d'enquête sur l'explosion du *Maine*.

Dans ce message, M. Mac-Kinley, faisant appel aux sentiments d'honneur et de justice de l'Espagne, lui demande réparation du dommage causé aux Etats-Unis.

La question est pourtant de savoir si c'est par l'Espagne qu'a été causé ledit dommage. Or, c'est ce que conteste le rapport de la commission espagnole qui a également fait enquête, et c'est ce que n'établit nullement la commission américaine, encore qu'elle conclut à une cause extérieure.

Le président des Etats-Unis paraît donc bien excéder quand il adresse à l'Espagne une réclamation de ce chef. Et, bien que son message soit plutôt calme, et que ses conclusions n'aient pas l'allure d'un *ultimatum*, rien ne le défend contre le reproche de paraître chercher, dans l'affreuse catastrophe du *Maine*, un prétexte à cette intervention à Cuba dont les Yankees cherchent l'occasion depuis tantôt trois ans.

Que fera l'Espagne ? L'énorme majorité que M. Sagasta vient d'obtenir aux Cortès — trois cent cinquante ministériels, élus — lui permet de jouer, comme on dit, sur le velours.

Mais s'il accepte l'idée d'indemniser les Etats-Unis, il inflige à l'Espagne une humiliation qu'elle ne mérite point.

S'il refuse, c'est la guerre, sans médiation possible ou utile. Et dans les deux cas, c'est Cuba menacée plus que jamais d'annexion et d'oppression.

Malgré cela, la presse européenne répète sans cesse : « Cela ne sera rien » !

LES MANŒUVRES DE L'ESCADRE DU NORD

TERRIBLE COLLISION

Le torpilleur « Ariel » coulé par le vapeur « Friant »

Brest, 29 mars. — Cette nuit, vers une heure, le croiseur *Friant*, de l'escadre du Nord, commandé par le capitaine de vaisseau Melchior, a abordé le torpilleur de haute mer *Ariel*, commandé par le lieutenant de vaisseau Benoist, qui coulait bas avec trois hommes d'équipage.

Aussitôt après l'abordage, le *Friant* a pris le torpilleur à la remorque ; mais celui-ci ne tarda pas à sombrer. L'équipage a été sauvé.

La préfecture maritime a été informée ce matin de la collision par une dépêche expédiée de la baie de l'Aberwrach. C'est aux environs de cette baie que la collision a dû se produire.

Brest, 29 mars. — Par suite de la collision survenue cette nuit, la première et la deuxième division de l'escadre du Nord viennent de rentrer sur rade. Les exercices du gouiet n'auront pas lieu. A la préfecture maritime, les détails manquent encore. Le préfet n'a reçu qu'une dépêche sommaire.

L'abordage a eu lieu entre une heure et une heure et demie. L'escadre se livrait à des exercices de nuit prescrits par l'amiral Barrera. Les navires avaient les feux masqués.

La coque de l'*Ariel* est défoncée complètement; l'équipage a eu le temps de sauter à la mer et a été recueilli par le *Friant*. L'*Ariel* est un beau torpilleur d'une force de dix mille chevaux.

Le commandant du *Friant*, navire abordeur, va faire son rapport à l'amiral Barrera.

Brest, 29 mars. — Il sera impossible de renflouer le torpilleur de l'*Ariel*, coulé par plusieurs mètres de fond. Les officiers et les marins assiègent les bureaux du télégraphe, afin d'annoncer à leurs familles qu'ils sont sauves.

Brest, 29 mars. — Le torpilleur de haute-mer *Ariel* était en service depuis deux ans environ, il avait quarante-deux mètres de longueur et quarante mètres de largeur avec un déplacement de cent vingt tonneaux. Ses machines, d'une puissance le dix-huit cents chevaux, actionnaient deux hélices. Il avait atteint une vitesse de vingt cinq nœuds huit aux essais. Il avait été construit au Havre.

L'escadre vient de rentrer. Le *Bouvines* a salué le pavillon de l'amiral Barrera de 11 coups de canon. Le croiseur *Hoche* a rendu le salut par 7 coups.

La nouvelle de l'abordage cause dans les milieux maritimes une profonde émotion. La première et la seconde divisions de l'escadre du Nord sont rentrées à onze heures et demie.

Brest, 29 mars. — Aussitôt que l'escadre a pris le mouillage, le capitaine Melchior, commandant le *Friant*, et le lieutenant de vaisseau Benoist, commandant l'*Ariel*, se sont rendus à bord du cuirassé *Hoche* auprès de l'amiral Barrera, auquel ils ont fait connaître comment a eu lieu l'abordage. L'amiral Barrera a aussitôt télégraphié au ministre, et les deux commandants se sont retirés pour rédiger des rapports circonstanciés de la collision sur laquelle on garde encore le secret.

L'*Ariel* était armé de deux canons de 47 et de deux lance-torpilles. Les sacs des marins et les vêtements des officiers sont perdus.

Brest, 25 mars. — L'endroit où le torpilleur le *Friant* est coulé est marqué par une bouée, mais l'*Ariel* est absolument perdu. Le *Friant* est un croiseur de 94 mètres de long et son équipage est de 354 hommes. Les commandants Melchior du *Friant* et Benoist de l'*Ariel* seront déférés au conseil de guerre.

UN NOUVEAU TROPMANN

LE SEXTUPLE ASSASSINAT

de Nassandres

Evreux, 29 mars. — L'émotion causée dans la région par le féroce massacre de Nassandres est toujours considérable. La maison du crime est un lieu de pèlerinage pour toute la population, et un nombre considérable de curieux stationnent aux abords commentant l'événement.

De tous les pays environnants, des personnes en grand nombre viennent à Nassandres pour entendre de vive voix les détails que donnent les habitants sur l'horrible crime.

La maison qu'habitait la famille Leblond est sise assez loin de la commune de Nassandres, et cela explique que personne n'a entendu les coups de fusil.

L'extérieur de l'habitation, d'aspect calme, cache un spectacle impossible à décrire. A l'intérieur, en effet, les meubles sont vides. Sur les parquets, le linge, les effets traînent pêle-mêle parmi les mares de sang déjà coagulé.

Suprême horreur : les cinq cadavres des époux Leblond et de leurs enfants sont étendus côte à côte sur le parquet de la salle à manger, défigurés, éventrés ou égorgés, laissant voir leurs épouvantables blessures. La belle-mère est dans la chambre éloignée où l'assassin l'a trouvée. Son visage, convulsé par la terreur, est effrayant à voir, d'autant qu'une plaie béante à la tempe ajoute encore, si possible, à cette horreur.

Ce matin, après les constatations, le juge de paix a apposé les scellés sur la maison, et la gendarmerie a emporté les clés. On n'y peut plus pénétrer.

Les victimes

M. Bouchon, propriétaire de la sucrerie où travaillait M. Leblond, a déclaré qu'il n'avait qu'à se louer de son employé qu'il occupait depuis 1873. Il avait été sous ses ordres à cette époque, alors qu'il était directeur dans une sucrerie à Nogent-sur-Seine.

Quand M. Bouchon vint à Nassandres, il emmena avec lui Leblond et lui confia le poste de basculeur. Leblond pesait les matières premières qui entraient à la sucrerie.

M. Bouchon, ayant constaté les aptitudes de son employé, le nomma contremaître chargé de surveiller les cultivateurs, Leblond avait ainsi à surveiller les cultivateurs de Caeu et de Pont-Audemer.

Leblond était de taille plutôt élevée, d'assez forte corpulence. Il avait les cheveux et les moustaches blonds. Il était âgé de trente-sept ans. Sa femme, un peu plus jeune que lui, s'occupait exclusivement des soins de ménage.

Le ménage était des plus unis. M. et Mme Leblond avaient trois enfants : Léonce, âgé de 9 ans; Paul, âgé de 7 ans, et une fillette, Jeanne, âgée de 6 ans.

Les deux aînés allaient à l'école chez l'instituteur de la commune. Leblond, en parlant il y a quelque temps de sa fillette, disait : « Je suis très heureux. Ma femme lui a appris à lire ; elle tra à l'école à Pâques. »

La sixième victime est Mme Leblond, mère de M. Leblond. Elle était paralysée et souffrait d'un cancer. Elle était âgée de 74 ans. Mme Leblond avait, en outre, d'autres enfants demeurant à Paris. Elle vivait à tour de rôle chez chacun d'eux. Elle devait retourner à Paris au mois de juillet prochain.

Leblond n'était installé que depuis trois mois dans la maison où il a été assassiné avec sa famille. Il l'avait prise après la mort de la dame Bigard que, de son propre aveu, Caillard ignorait.

Le crime raconté par l'assassin

Le juge d'instruction a longuement interrogé Caillard à Bernay.

L'assassin a raconté avec cynisme que dimanche dernier, il avait erré toute la journée dans le bois bordant la propriété de M. Bouchon. Le soir venu, il descendit sur la route et aperçut de la lumière chez M. Leblond. « C'est l'unique raison, dit-il, pour laquelle je suis entré. »

« M. Leblond, continue-t-il, était assis à une table, sant un journal. Il l'a vu à travers la porte vitrée donnant accès dans la maison.

» Caillard, qui avait les deux fusils volés chez un armurier de Bitonne, arma l'un d'eux, perça le vitrail, visa le malheureux Leblond qui fut tué net et roula sous la table.

» Mme Leblond couchait ses enfants dans une pièce voisine. Entendant du bruit, elle voulut voir ce qui se passait. Mon second coup l'étendit à terre. Puis survinrent successivement les deux petits qui, aux cris de leur mère, s'étaient levés et accouraient en chemise. Je les abattis comme des lapins.

» Ainsi débarrassé de témoins gênants et me sentant l'estomac dans les talons, j'ouvris un placard où je trouvai un restant de fricot et un litre de chum. Je m'installai à table et je me mis à boire tranquillement.

» J'arrivais à la fin de mon repas, quand sur le seuil de la porte, je vis apparaître une petite fille en chemise. Mes fusils n'étant plus chargés, je coupai la gorge de l'enfant avec le couteau dont je me servais pour couper mon pain et que j'avais trouvé sur la table.

» Cette fois, je pensais bien que c'en était fini et que j'allais pouvoir me mettre à la besogne sans être dérangé lorsque, en pénétrant dans une chambre du fond, je vis une vieille femme couchée dans un lit.

» Encore un ! me dis-je, et, rechargeant un de mes fusils, je la tuai à bout portant. Je pus alors fracturer les meubles, les fouiller de fond en comble en toute sécurité. Il n'y avait plus personne dans la maison. »

Tout ce recit, Caillard l'a fait sans la moindre émotion, et il a même reconnu que s'il avait volé les fusils chez M. Picard, c'était dans l'intention d'aller faire un coup dans les environs. Il voulait faire grand, il a réussi ! !

L'assassin

Ce cynisme est d'autant plus surprenant que Caillard a une physionomie relativement douce et que rien, en le voyant, n'aurait permis de supposer qu'il fût capable d'un tel forfait.

Sa physionomie conserve cet aspect plutôt débonnaire, malgré que son visage soit légèrement tuméfié à la suite d'un violent coup de poing que lui lança hier avec une extrême violence un habitant de Bernay au moment où on le faisait monter en voiture pour le soustraire à la fureur de la foule. Ce coup de poing, d'ailleurs, fut si violent qu'il provoqua chez l'assassin une syncope.

Caillard a travaillé à Nassandres chez M. Bouchon, de juin 1895 à 1896. Il était ancien employé de M. Guillemin, fleur dans la même localité, chez qui il travaillait en qualité de manouvrier. Il avait donc pu connaître cette particularité que la maison du crime était habitée par une dame Bigard, vivant seule et passant pour avoir une certaine aisance.

Depuis un certain temps, Caillard habitait Lisieux avec une famille qui a été employée autrefois à Nassandres chez le fileur. M. Guillemin.

APRÈS LE CRIME

A la fin de son interrogatoire, Caillard a dit : Je ne savais pas qu'ils étaient si nombreux et je ne croyais pas avoir tant à travailler. Il y a six mois, en effet, la maison était habitée par une dame Bigard, une vieille rentière. Je croyais que cette vieille habitait toujours la maison.

L'assassin, néanmoins, ne paraît pas avoir eu à surmonter une bien grande émotion, si l'on en juge par ce qui s'est passé après l'horrible carnage auquel il s'est livré.

Quand il fut sûr d'être tranquille, suivant son cynique langage, l'assassin fouilla toutes les pièces de la maison, se livrant à un véritable pillage. Muni d'un louchet, sorte de longue bêche, il éventra les meubles, prenant divers objets et de l'argent. Il oublia toutefois d'emporter une somme de cent francs, qu'il avait tirée d'une armoire et qu'on retrouva à terre. Il fut ensuite boire une bouteille de rhum que l'on a retrouvée aux trois quarts vide. A la suite de ces libations il devait même être dans un état d'ivresse assez prononcé, car il a commis diverses imprudences qui ont permis à la gendarmerie de le retrouver assez aisément.

La fuite

Après avoir passé toute la nuit dans la maison du crime, Caillard est sorti vers cinq heures du matin pour aller à Serquigny pour prendre le train. A cet effet il se rendit d'abord chez le fermier Belot, dont la ferme est située à mi-chemin de Nassandres à Serquigny, et lui demanda une brouette pour porter ses bagages à la gare. Il offrit de laisser dix francs en gage pour la brouette, mais après d'assez longs pourparlers, Belot consentit à prêter la brouette en faisant accompagner Caillard par son jeune domestique, André Mesnil, âgé d'une douzaine d'années.

Chemin faisant, Caillard offrit au jeune homme un cigare beige qu'il avait pris chez Leblond et lui remit en outre trente centimes. Au moment où il lui remettait cet argent, l'enfant vit des pièces d'or dans le porte-monnaie que tenait l'individu.

Caillard était porteur de trois valises et d'un paquet contenant une couverture de laine blanche volée chez Leblond. En chemin de fer l'assassin enveloppa cette couverture dans une blouse bleue. C'est pourquoi un des premiers signalements de l'assassin, donné par le chef de gare de Serquigny à son collègue de Lisieux, ne permit pas à ce dernier de le reconnaître, quoi qu'il l'ait vu passer devant lui. Contrairement au signalement, il était en effet porteur d'un paquet bleu au lieu d'un paquet blanc, ce qui permit qu'il rentrât chez lui sans être inquiété, et même il aurait pu échapper quelque temps à la justice s'il n'avait pas été reconnu par un employé de la gare de Lisieux qui put indiquer son domicile à la gendarmerie.

Les circonstances de l'arrestation

Aussitôt que le crime fût connu, tandis que le lieutenant de gendarmerie de Bernay commençait son enquête, le jeune André Mesnil, le petit domestique de M. Belot, vint raconter à l'officier ce que nous racontons plus haut au sujet de la brouette et des colis, et il ajouta encore : « l'homme me parut très fatigué; il était pâle et semblait affaissé. Il me dit qu'il allait à Argentan et qu'il lui tardait d'être arrivé pour se reposer à la gare. Je lui mis moi-même sa valise sur la bascule et on lui donna le bulletin n° 37 ; je le suivis au guichet des billets et il demanda une place pour Lisieux et non pas pour Argentan. Pour me donner mes six sous, il ouvrit un porte-monnaie d'enfant qui était rempli d'or. »

A la gare de Serquigny, où on se rendit immédiatement, le récit du jeune domestique fut confirmé. On télégraphia à Lisieux où le train devait arriver à neuf heures quinze. L'assassin avait pu quitter la gare ; un gendarme arriva aussitôt aux informations auprès du chef de gare.

L'individu dont le signalement était apparié était bien descendu du train, le gendarme reprit sa course dans les rues de Lisieux, et bientôt il arrêtait l'assassin qu'il trouva occupé à défaire sa valise, dont il venait de retirer deux fusils Lefaucheux démontés et trois revolvers ; sur une table se trouvaient une montre d'homme, une autre montre de femme et deux lapins.

Caillard, en voyant entrer le gendarme, voulut gagner une encoignure de la pièce, où, sur une tablette, était un énorme couteau, mais le gendarme Mariette, se jetant sur Caillard, fut, après une courte lutte, lui passer les menottes aux mains.

Conduit devant le capitaine de gendarmerie, l'horrible égorgeur n'hésita pas à lui faire, avec un cynisme révoltant et un luxe inouï de détails, le récit de son abominable tuerie. On ne sait pas exactement ce qu'il a pu dérober pendant les huit heures qu'il est resté dans la maison du crime.

La confrontation

La confrontation de l'assassin Caillard avec les cadavres de ses victimes a eu lieu cet après-midi à Nassandres. M. Gueront, procureur de la République à Bernay, accompagné de MM. Beaujoin, substitut, et Fontaire, juge d'instruction, étaient venus, dès ce matin, à Nassandres, à dix heures.

L'assassin avait été extrait de la prison de Bernay ; il avait pris place dans une voiture fermée de tous côtés, qui l'attendait dans la cour de la sous-préfecture.

A la sortie de la prison, les curieux massés sur la route que devait suivre la voiture ont fait une manifestation hostile.

L'arrivée de Caillard à Nassandres a été le signal d'une semblable manifestation; les habitants de la commune étaient présents et les cultivateurs de la contrée étaient venus en voiture pour voir l'assassin.

Trois gendarmes avaient pris place aux côtés du prisonnier; quatre gendarmes à cheval entouraient la voiture. Malgré les mesures prises, on a eu beaucoup de peine à frayer un passage aux autorités à travers la foule qui criait : « A mort l'assassin ! »

La voiture a pu enfin pénétrer jusque devant la maison des victimes. Des gendarmes à pied occupaient la maison; à l'extérieur d'autres gardaient l'endroit par où le criminel a pénétré; on y aperçoit, imprimée dans la terre, la trace d'une main et l'empreinte d'un canon de fusil.

Le procureur de la République a fait ouvrir la porte d'entrée, il a pénétré dans la maison avec M. de la Londe, avocat du barreau de Bernay, qui a été désigné d'office pour défendre Caillard. L'ordre a été donné par le procureur de faire venir l'assassin. Les gendarmes l'ont fait descendre de voiture et l'ont conduit, en le maintenant par les bras. La foule, à ce moment, a renouvelé ses cris de mort.

Caillard paraît inconscient du crime commis. Il était vêtu d'un veston noir, d'un pantalon de velours, et il portait des chaussons donnés à la prison; il s'était plaint en effet ce matin de ne pouvoir mettre ses chaussures. Il est coiffé d'un chapeau de feutre noir ; sa chemise a le col non boutonné ; enfin il porte un foulard autour du cou ; ses poignets sont ligottés par une chaînette de fer.

Après avoir été introduit dans la maison, il a été mis en présence des cadavres de ses victimes.

Les corps du père, de la mère et des trois enfants ont été placés côte-à-côte dans la salle à manger. Un jour pâle pénètre par une fenêtre donnant sur le derrière de la maison ; les rayons de lumière tombent sur les cadavres qu'on aperçoit couverts de sang coagulé. L'assassin n'a pas montré la moindre émotion ; il s'est contenté de dire : « C'est pour voler que j'ai tué; je n'avais pas de travail et j'avais faim. »

Le procureur lui a fait raconter en détail son crime, ce que Caillard a fait sur un ton toujours égal ; il a pénétré jusqu'à la porte en passant au travers de la haie d'épines qui sert de clôture au bâtiment. Tous les dires de l'assassin ont été soigneusement recueillis et vérifiés.

La confrontation a duré une heure. A la sortie de l'assassin, les cris de : « A mort ! » ont recommencé avec plus de force encore qu'à l'arrivée. Les curieux, qui voulaient s'approcher de l'assassin, n'en ont été empêchés qu'à grand'peine par les gendarmes.

Caillard remonte en voiture, et celle-ci part pour Bernay. La route est presque déserte.

Les renseignements recueillis sur Caillard ne sont pas très favorables ; il a déjà comparu devant la cour d'assises du Calvados sous l'inculpation de double assassinat et d'incendie, mais il dut être relâché faute de preuves. Au mois de décembre dernier, Caillard fut condamné, pour vol de timbres-poste, à trois mois de prison. Il en sortit au commencement de mars et depuis cette époque il n'a pas travaillé un seul jour; il ne vivait que de vols. Caillard, qui paraît être un désaxé, un déséquilibré, ne semble se rendre aucun compte de l'énormité de son crime et pas plus à l'heure actuelle qu'au moment de son arrestation, il ne s'est une minute départi de son cynisme.

J'ai volé, se borne-t-il à dire, parce que je n'avais pas de travail; il n'a pas un mot de regret.

Après le départ des magistrats, un médecin a fait l'autopsie des corps.

La famille de Mme Leblond arrivera cet après-midi à Nassandres, afin de prendre ses dispositions en vue des obsèques.

DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES

Evreux, 29 mars. — Le crime, comme je vous l'ai télégraphié hier, a été découvert hier matin, vers six heures, par Arthur Bennestier, jeune homme que M. Leblond employait à des travaux de jardinage.

Bennestier se mit au travail, mais peu alerte, surpris de voir toujours endormie cette maison d'ordinaire si matinale, il veut regarder à travers le vitrage d'une porte donnant accès à la pièce servant à la fois de cuisine et de salle à manger.

Le pauvre garçon recula d'épouvante : à travers le vitrage en partie brisé, il venait d'apercevoir étendus sur le carreau les cadavres de M. et Mme Leblond et au fond, près de la porte donnant sur le vestibule, ceux de deux des enfants.

Affolé, Bennestier court à la sucrerie informer M. Bouchon qui arriva aussitôt. La porte qui donne sur la rue était fermée à clef; ils firent le tour de la maison et trouvèrent une porte ouverte. Ils entrèrent et le plus horrible spectacle s'offrit à leurs yeux.

Dans le vestibule, c'était d'abord la petite Jeanne que l'on trouva de folder aux pieds et qui, n'ayant pour tout vêtement que sa petite chemise, était étendue, la gorge ouverte d'un coup de couteau.

L'arme dont s'était servi l'assassin, un couteau de table très pointu de 25 centimètres de long, très effilé, était placé sur la poitrine.

Dans la salle à manger, dont le parquet n'était qu'une mare de sang, on vit les corps des deux petits garçons, Léonce et Paul, et à côté d'eux, leur mère, la tête horriblement mutilée, cachant de son bras son visage, comme pour parer le coup qui allait être porté.

Puis, couché sur le côté, le visage légèrement incliné du côté du mur, M. Leblond, qui avait reçu un coup de fusil en pleine figure.

Le visage de Léonce, l'aîné des fils, avait une expression assez calme, mais celui de son frère Paul était convulsé par la terreur.

On étendit les cadavres les uns près des autres et on découvrit enfin dans son lit Mme Leblond mère, tuée net par un coup de fusil à bout portant et dont le visage révélait une angoisse horrible.

M. Bouchon s'empressa alors de téléphoner dans toutes les directions, au parquet, à la sous-préfecture, à la gendarmerie.

Rouen, 29 mars. — On télégraphie de Bernay que Caillard, l'assassin de Nassandres, se trouvait, vendredi dernier, à Bernay. Le soir, il entra chez un débitant de tabac qui l'avait fait condamner, l'année dernière, par le tribunal correctionnel pour lui avoir volé des timbres postes.

Caillard simulait une ivresse excessive. Il s'assit à une table et se fit servir à boire et resta dans l'établissement toute la soirée. Il fallut l'aide du garde-champêtre pour l'en faire sortir.

L'inhumation des victimes

M. Bouchon a déjà pris des dispositions en vue de l'inhumation des victimes. Il est probable que la malheureuse famille sera inhumée à Nogent-sur-Seine, d'où est originaire M. Leblond. Les parents de Mme Leblond mère, qui habitent Paris, ont été prévenus.

L'ESPAGNE ET LES ÉTATS-UNIS

Madrid, 29 mars. — Tous les journaux d'aujourd'hui reconnaissent que la situation est meilleure; mais ils engagent le gouvernement à persister dans son attitude en continuant les préparatifs de guerre à Cuba et en Espagne.

Washington, 29 mars. — Le résumé du rapport de la commission d'enquête espagnole, sur l'explosion du *Maine*, a été reçu à Washington. On confirme que les conclusions de ce rapport sont exactement l'opposé de celles du rapport américain et sont, jusqu'à présent, la seule réponse faite par le gouvernement espagnol à l'envoi du rapport de la commission américaine.

Le président Mac Kinley devait envoyer aujourd'hui au congrès, un second message ; celui d'hier était relatif au *Maine*, le second relatif à Cuba. Mais on dit que ce second message ne sera pas envoyé au Congrès.

Vienne, 29 mars. — On assure que le comte Goluchowski s'est mis d'accord avec M. Hanotaux pour tenter une médiation entre l'Espagne et les Etats-Unis. L'initiative d'entreprendre les pourparlers a été laissée au Ministre des Affaires étrangères français.

LA RUSSIE EN CHINE

St-Pétersbourg, 29 mars. — Le *Messager officiel* publie le communiqué suivant :

« Les représentants de la Russie et de la Chine, dûment autorisés à cet effet, ont signé à Pékin à la date du 15-27 mars courant, un arrangement spécial, en vertu duquel Port-Arthur et Talien-Wan, avec les territoires y attenant et les eaux territoriales qui en dépendent, ont été cédés en usufruit au gouvernement impérial pour 25 ans, le terme pourra être prolongé.

» De plus, la Chine a concédé à la Russie le droit de construire une ligne de chemin de fer destinée à relier ces ports à la grande ligne transsibérienne.

» Cet arrangement est une conséquence directe et naturelle des relations amicales qui existent entre les deux valeureux voisins, dont tous les efforts doivent tendre à maintenir la tranquillité sur toute l'immense étendue de leurs possessions limitrophes, pour le bien de leurs peuples.

» Le fait de l'occupation pacifique par les forces russes de ports et de territoires qu'un Etat ami témoigne que le gouvernement chinois a bien apprécié la véritable portée de cet arrangement, tout en sauvegardant l'intégrité des droits souverains de la Chine et en donnant satisfaction aux besoins essentiels de la Russie en tant que puissance maritime limitrophe.

» Cet arrangement ne lèse les intérêts d'aucun Etat étranger. Au contraire, il donne à toutes les nations du monde la possibilité d'entrer dans un prochain avenir en relations avec les régions riveraines de la mer Jaune qui leur étaient fermées jusqu'ici.

» L'ouverture du port de Talien-Wan aux bâtiments de commerce de toutes les nations étrangères créera en Extrême-Orient pour le commerce et l'industrie, un nouveau marché très étendu grâce à la grande ligne transsibérienne, appelée désormais, par suite de l'accord conclu entre la Russie et la Chine, à relier les points extrêmes de deux continents du vieux monde. »

HYGIÈNE FAMILIÈRE

Les boissons vis-à-vis de l'estomac

Des recherches intéressantes ont été faites en ces derniers temps par MM. Bianchi et Comte, sur la façon dont se comportent les diverses boissons vis-à-vis de l'estomac.

Les expériences ont été effectuées au moyen du phoneudoscope; il s'agissait de suivre les différents liquides alimentaires dans leur passage à travers l'estomac, et non point de déterminer leur action excitante, irritante ou indifférente sur les parois stomacales.

La question était ainsi posée : pendant combien de temps un liquide donné séjourne-t-il dans l'estomac?

Elle a une importance considérable cette question, nous allons le voir...

On peut ranger toutes les boissons en quatre catégories. Celles qui désaltèrent uniquement : eau, limonade, eau gazeuse ; les alcooliques : vin et bière ; les liquides nutritifs : bouillon, lait, chocolat ; les boissons aromatiques : maté, thé, café.

La bière est de tous ces produits celui qui séjourne le plus longtemps et dilate le plus l'estomac. De là le gros ventre et la dilatation stomacale des gros buveurs de bière, de là aussi — par susdistension — la paresse et la paralysie de l'organe gastrique chez les disciples de Gambrinus.

A remarquer ceci : c'est que la sensation de la faim ne se produit pas quand l'estomac est distendu par un liquide quelconque et même par des gaz.

Dès lors, on comprend que le buveur de bière manque d'appétit, et l'on comprend aussi comment le bouillon puisse faire disparaître la sensation de la faim. En effet, il stagne longtemps dans l'estomac, y fermente facilement en donnant naissance à des gaz qui augmentent encore la distension stomacale.

L'eau de seltz, les eaux gazeuses et autres fallacieux digestifs ! — ballonnent, elles aussi, le gaste et vont à l'encontre du but que se proposent ceux qui en font usage.

Tous ces produits sont donc des agents qui ralentissent la digestion et favorisent la dilation de l'estomac.

Les agents les plus favorables à sa prompte évacuation nous sont connus. Ce sont le thé, le café et surtout le maté. Ici, les constatations scientifiques sont d'accord avec l'usage et les croyances populaires.

Comme nous l'avons montré déjà les propriétés stimulantes de ces boissons sont dues, en partie, à ce qu'elles sont ingérées aussi chaudes que possible.

Dr F.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 29 mars

Présidence de M. SAMBAT, vice-président

La séance est ouverte à 2 heures.

Surtaxes d'octroi

La Chambre adopte un projet de loi modifié par le Sénat et portant prorogation de surtaxes à l'octroi d'Hazebrouck.

A ce sujet, M. Jean Plichon fait toutes ses réserves sur la réduction à une année de la durée de prorogation des surtaxes d'octroi dans les départements de la troisième classe, qui, en vertu de l'article 8 de la loi du 31 décembre 1897, peuvent voir ces surtaxes prorogées pour une durée de cinq ans.

La Chambre adopte également divers projets de loi modifiés par le Sénat et portant prorogation de surtaxes aux octrois d'Halluin, d'Armentières et d'Avesnes.

Crédits de l'exercice 1897

M. le rapporteur général du budget demande à la Chambre de voter immédiatement les crédits concernant l'exercice 1897, dont le rapport vient de lui être distribué.

Ces crédits doivent être votés également par le Sénat avant le 31 mars.

L'urgence est déclarée, mais, sur la réclamation de quelques députés, la Chambre décide qu'elle discutera les crédits dans une heure seulement, pour donner le temps à ses membres de prendre connaissance du rapport.

L'arrestation de M. Max Régis

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu deux demandes d'interpellations sur l'arrestation de M. Max Régis, l'une de M. Chichet, l'autre de M. Samary.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. — Au nom du gouvernement, je demande qu'elles soient jointes à celles de M. de Beauregard et fixées à samedi.

Dernière Heure

De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL

La politique anglaise en Extrême Orient. — Prochaines demandes à la Chine. — Grande manifestation navale.

Londres, 30 mars. — Je suis en mesure de confirmer les renseignements que je vous donnais, hier, sur le revirement de la politique anglaise dans les mers de Chine. La première politique préconisait la théorie commerciale de la porte ouverte. Cette théorie a été maintenue aussi longtemps que cela pouvait aider aux intérêts anglais. Elle vient d'être abandonnée parce qu'elle a été reconnue inutile.

Avant le départ de lord Salisbury pour Beaulieu, le ministère avait arrêté la politique nouvelle à suivre dans le cas où la Chine céderait aux demandes de la Russie au sujet de Port-Arthur et de Talien-Wan. Sur ce point, le Foreign office ne se faisait aucune illusion. Aussi il n'a manifesté aucun étonnement hier, lorsque M. de Staal, ambassadeur de Russie à Londres, est allé porter de vive voix la communication dont le texte était donné par le *Messager officiel* russe ce matin à Saint-Pétersbourg.

Les journaux anglais, c'est là un fait bien surprenant, n'ont pas encore tous complètement saisi le revirement de l'Angleterre, et quelques-uns s'attardent à des attaques contre la Russie où l'on rêve d'une alliance avec le Japon, ignorant que le gouvernement anglais accepte l'action de la Russie et de l'Allemagne en Chine, qu'il s'apprête à imiter cette action, enfin qu'il vient de rejeter le Japon par-dessus bord, ce qu'il a fait, d'ailleurs, avec une remarquable désinvolture, parce que le Japon s'était dérobé de lui-même à toute pensée d'alliance anglaise.

Les navires anglais des mers de Chine sont déjà partis, allant dans la direction du Petchili, où la concentration doit avoir lieu pour la grande manifestation qui doit appuyer la liste des demandes anglaises.

Revenant sur mes renseignements d'hier, il faut ajouter à cette liste Mirs Bay, située à environ 15 milles au nord de Hong-Kong.

Il ne reste plus qu'à procéder maintenant à un traité à quatre : Allemagne, Angleterre, France, Russie.

Le conflit hispano-américain

L'attitude de l'Espagne. — Intentions conciliantes

Londres, 30 mars. — Le correspondant du *Morning Post* à New-York croit savoir que l'Espagne a exprimé son intention d'arriver, par une suite de concessions successives, à l'octroi de l'indépendance complète à Cuba.

Ottawa, 30 mars. — Le secrétaire de la marine du Canada a reçu des Etats-Unis l'offre d'achat du croiseur garde-pêche *Acadia*, qui file dix-huit nœuds et est armé de six canons.

Au Reichstag allemand. — Le traité de commerce avec l'Angleterre. — Le traité germano chinois

Berlin, 30 mars. — Le Reichstag a continué la discussion de la troisième lecture du budget. Au chapitre des affaires étrangères, M. Reichardt, directeur de la section politique commerciale de ce ministère, répondant à une question de M. Richter, déclare que les négociations avec l'Angleterre ont fait jusqu'ici des progrès satisfaisants.

M. de Bülow, secrétaire d'Etat, communique le traité d'ensemble conclu entre les gouvernements allemand et chinois, traité signé à Pékin le 6 mars et qui comprend toutes les négociations antérieures et celles qui ont rapport à Kiao-Tchéou et Schan-Tung. Le texte du traité est parti avant-hier sur le vapeur *Barem*. Il arrivera probablement au commencement de mai. Quant au contenu du traité, M. de Bülow dit qu'il ne peut rien ajouter aux déclarations qu'il a faites au commencement de février.

Les ordonnances indéchiffrables

Du *Gaulois*, cette interview expresse de M. Brouardel à propos d'un récent fait-divers : un pharmacien qui, ayant préparé une potion mortelle, prétend, pour sa défense, que la faute est imputable au médecin, qui n'avait pas rédigé clairement son ordonnance. Après avoir remis les choses au point, M. Brouardel a conclu :

« Il n'en est pas moins vrai, je le reconnais, que les médecins devraient s'appliquer à améliorer leur écriture. Je me propose, d'ailleurs, de traiter cette question, qui a une grande importance, dans un de nos prochains cours. J'en profiterai pour parler aussi des signatures illisibles, car, s'il arrive fréquemment que les ordonnances soient indéchiffrables, il arrive encore plus souvent que les signatures qui sont au bas de ces ordonnances sont absolument illisibles. Or c'est là un grave inconvénient, il est aisé de le comprendre.

» Je reprendrai donc dans mon cours un projet déjà ancien, qui consiste à exiger des médecins qu'ils rédigent leurs ordonnances sur du papier portant en tête leur nom et leur adresse. Je serais heureux si je pouvais faire aboutir ce projet et amener les médecins à soigner leur écriture. »

Chez M. Mac Kinley

Courte interview de M. Mac Kinley, président des Etats-Unis, reproduite par M. Lara, *Figaro* :

« — Le Français est très touché de votre accueil, mais le journaliste voudrait davantage.

» — Ah ! oui, s'écria-t-il, j'attendais cela; je voyais poindre l'interviewer. Malheureusement, il n'y a, en ce moment, qu'une seule question intéressante, la question cubaine, et vous pensez bien que je dois demeurer absolument muet. Ce que je puis vous déclarer très sincèrement, c'est ce que je considère la guerre comme un fléau, indigne de ce siècle de progrès et nuisible au vainqueur comme au vaincu. Je ferai tout au monde pour l'éviter. »

Le prince Georges en Crète

Londres, 30 mars. — Dépêche de Vienne au *Daily Mail* : Le prince Georges de Grèce, appuyé par la France, l'Angleterre et la Russie, débarquera en Crète vers la fin du mois d'avril et prendra en mains le gouvernement de l'île.

Les affaires de Chine

M. Labouchère écrit dans le *Truth* : L'intégrité de l'empire chinois n'est pas plus menacée par la construction du chemin de fer transsibérien et l'occupation du Port-Arthur et Talien-Wan qu'elle n'est compromise par l'occupation anglaise de Hong-Kong, et la prise de Kiao-Shao par l'Allemagne.

L'Angleterre perdrait du reste beaucoup plus qu'elle ne gagnerait à vouloir faire reculer la Russie par une guerre où la suprématie britannique ne servirait à rien.

Le *Daily Graphic* critique le discours de lord Silborne, déclarant que l'Angleterre a les moyens de forcer les puissances à respecter la liberté du commerce en Chine. Les événements ne tendent pas à faire croire que le gouvernement fera usage de ces moyens. Nous n'avons rien fait à Madagascar, ni à Tunis, où nous n'avions en face de nous qu'une seule puissance; nous ne ferons rien en Chine, où nous avons à compter avec trois adversaires.

Un navire en danger

On m